

RCS : LA ROCHELLE

Code greffe : 1704

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de LA ROCHELLE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1958 B 00002

Numéro SIREN : 581 780 020

Nom ou dénomination : GROUPE STECO-HSF

Ce dépôt a été enregistré le 26/02/2018 sous le numéro de dépôt 3174

Gwenaëlle CONAN
AVOCAT

« GROUPE STECO-HSF »
Société par Actions Simplifiée au capital de 3 000 000 Euros
Siège Social : LAGORD (Chte-Mme) - Rue François Hennequin
581 780 020 RCS LA ROCHELLE

7, avenue Denfert Rochereau
17000 LA ROCHELLE
Tél. 05 46 67 92 13 Fax 05 46 67 91 96
gwenaelle.conan-avocat@orange.fr

--:

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DE
L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 12 JANVIER 2018

L'an deux mille dix huit

Le douze janvier,

Au siège social de la société, à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle tenue ce jour,

Les associés de la société « GROUPE STECO-HSF », Société par Actions Simplifiée au capital de 3 000 000 Euros, divisé en 6 294 actions, se sont réunis en Assemblée Générale Mixte sur convocation régulière du Président.

Il a été établi une feuille de présence émargée par les membres de l'Assemblée lors de leur entrée en séance.

L'assemblée est présidée par Monsieur Lionel BENOIST, Président.

Monsieur Jacky TIFFOUIN est désigné comme Secrétaire.

Le Commissaire aux comptes de la Société, Monsieur Michel APERCE, régulièrement convoqué par lettre recommandée avec accusé de réception en date du 22 décembre 2017, est présent.

La feuille de présence certifiée exacte par le Président et le Secrétaire soussignés, permet de constater que les associés présents ou représentés, possèdent 6294 actions sur les 6 294 actions composant le capital social.

Précision étant faite que les 138 actions détenues par la Société GROUPE STECO HSF dans la société GROUPE STECO HSF sont privées de droit de vote et ne sont pas comptabilisées dans le quorum ; seules 6 156 actions disposent en conséquence du droit de vote.

L'Assemblée est ainsi régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur toutes questions figurant à son ordre du jour.

CINQUIEME RESOLUTION – NOMINATION D'UN NOUVEAU DIRECTEUR GENERAL
ET MEMBRE DU COMITE DE DIRECTION

L'Assemblée Générale, sous réserve de l'agrément susvisé et de l'acquisition de titres de GROUPE STECO HSF par JSN FINANCES, décide de nommer Monsieur Julien FRANCOIS en qualité de Directeur Général et membre du Comité de Direction à compter du 1er Février 2018, et ce pour une durée de une année qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en 2019 pour statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Le Directeur Général ainsi nommé, déclare par acte séparé, accepter le mandat qu'il vient de lui être confié.

SIXIEME RESOLUTION

Les décisions de la présente Assemblée seront notifiées aux intéressés et seront publiées conformément à la législation et aux règlements en vigueur à la diligence des représentants légaux,

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Pour extrait certifié conforme

Le Président

Lionel BENOIST

